



Lycée Privé Saint Thomas d'Aquin

- Tarifs 2023-2024 -

(Tarifs susceptibles d'être augmentés pour l'année scolaire 2024-2025)

1) La participation des familles :

<u>PARTICIPATION DES FAMILLES</u>	<u>MONTANT ANNUEL 2023-2024</u>
Seconde	1.825,00 €
Première	1.885,00 €
Terminale	1.950,00 €

La participation des familles comprend les frais suivant :

- 1) Les frais de scolarité ;
- 2) Les frais liés aux sorties pédagogiques, hors éventuels voyages;
- 3) Les frais liés aux examens blancs et aux DST (copies, surveillance, oraux blancs, ...).

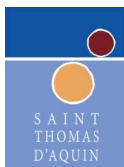
2) Les options :

Association des Parents d'Elèves (A.P.E.L de STA) Cotisation (*) annuelle / famille	25,00 €	
Option Arts Plastiques	50,00 €	75,00€ si double choix
Spécialités Arts Plastiques	50,00€	
Options Atelier Musique	150,00 €	

(*) Cotisation facultative. Les familles qui s'opposeraient au versement de cette cotisation devront le notifier par écrit à Mr L. RESCHE, Econome, avant le 5 septembre 2023.

3) Manuels scolaires :

A la **rentrée 2023-2024**, votre enfant recevra une dotation de manuels scolaires fournis par le lycée contre un **chèque de caution de 240,00 € à l'ordre de l'Ogec Sta**. Ce chèque de caution est à remettre lors de la rentrée scolaire pour que les manuels scolaires soient remis à votre enfant. Il vous sera rendu en juin 2024 contre la restitution totale des manuels scolaires et dans l'état constaté au début d'année scolaire. Dans le cas où il manquerait un



ou plusieurs ouvrages, une retenue de 35,00 € par manuels sera imputée sur le remboursement de la caution.

Au-delà du 30 juin 2024, tous les manuels scolaires non-rendus à l'établissement seront facturés aux familles.

4) Règlement des frais de scolarité :

Le mode de règlement recommandé par l'établissement est le **prélèvement**, en neuf mensualités d'Octobre à Juin.

Pour ce faire, il est indispensable de remplir et de nous renvoyer le mandat de prélèvement ci-joint ainsi qu'une copie de relevé d'identité bancaire.

Vous trouverez les trois modes de règlement possibles dans la fiche financière ci-jointe, qui est à compléter et à nous renvoyer obligatoirement.

5) Restauration Scolaire :

Pour l'année 2023-2024, les élèves de Seconde sont obligatoirement demi-pensionnaires 4 ou 5 jours /semaine.

Les élèves de Premières et de Terminales, s'ils souhaitent déjeuner au self, ont le choix entre 3, 4 ou 5 jours/semaine.

Il est possible de modifier le nombre de jour de demi-pensionnat par semaine à chaque trimestre.

<u>DEMI-PENSION</u>	<u>MONTANT ANNUEL 2023-2024</u>
5 repas par semaine	1 423,00 €
4 repas par semaine	1 213,00 €
3 repas par semaine	1 005,00 €
Repas exceptionnel	11,00 €

- Avec le forfait, tout trimestre commencé est dû. Nous ne remboursons pas : les absences pour convenance personnel, les exclusions du restaurant scolaire. Seules les absences pour maladie, supérieure à deux semaines complètes, sont remboursées.
- Les tarifs de la demi-pension couvrent les denrées alimentaires, leurs traitements, les frais d'administration et les frais de surveillance. Ces tarifs tiennent compte des dates de vacances, des sorties diverses, des journées pédagogiques, ...
- La région Ile de France propose une aide à la restauration scolaire selon des conditions de ressources (voir le document sur le site internet du lycée).



Fiche Financière

A nous renvoyer pour le 29/08/2023

- Nom de l'élève :
- Classe de l'élève :
- Nom du responsable financier :

Partie à nous renvoyer avec votre choix et votre signature :

Vous avez la possibilité de régler votre facture en choisissant l'une des modalités suivantes :

- Par **prélèvement**, en neuf mensualités d'Octobre à Juin. Dans ce cas, il est indispensable de remplir et de nous renvoyer le mandat de prélèvement ci-joint ainsi qu'une copie de relevé d'identité bancaire.
- En une seule fois à la réception de votre facture, courant Octobre, par chèque ou par prélèvement, dans ce dernier cas, il est indispensable de remplir et de nous renvoyer le mandat de prélèvement ci-joint ainsi qu'une copie de relevé d'identité bancaire ;
- Par règlement trimestriel par chèque à l'ordre de « Ogec Sta », dû au début des trimestres de l'année scolaire (Octobre-Janvier-Avril) ;

Date

Signature

.....



- **Nom de l'Elève :**
- **Classe de l'élève :**
- **Nom du Responsable Financier :**

Mandat de Prélèvement SEPA

Nous vous rappelons que vous retrouverez votre référence de mandat (RUM) sur chacune de vos factures.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'OGEC STA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'OGEC STA.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

*Veillez compléter les champs surlignés**

1	*	
	Nom / Prénoms du débiteur	
3	*
	Code Postal	Ville
4	*	
5	
	Pays	
	Coordonnées : Merci de nous fournir votre RIB/Iban en copie.	
	de votre compte	
	Nom du créancier Ogec Saint Thomas d'Aquin	
	Identifiant créancier SEPA	
	*	
	Numéro et nom de la rue	
	*	Rue de Grenelle
	Code Postal	Ville
	*75007	Paris
	Pays	
12	Type de Paiement	* Paiement récurrent / répétitif <input type="checkbox"/> Paiement ponctuel <input type="checkbox"/>
13	Signé à	*2
	Lieu	Date
	Signature(s)	* Veillez signer ici
	
Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque		
Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.		
A retourner au Lycée	Zone réservée à l'usage exclusif du créancier	

Merci d'agrafer votre Rib/Iban ici